

Monsieur Le Gall

Nous avons noté sur notre agenda un GT simplification des taches de direction d'école ce mardi 2 juin.

Nous comprenons fort bien que d'autres priorités ne permettent pas l'organisation de ce GT.

Néanmoins, il semble important au Sgen-CFDT Pays de la Loire de vous soumettre quelques points qui concernent cette simplification.

Il ne vous a pas échappé que les dernières semaines ont été particulièrement éprouvantes pour les directeur-trices.

La mise en confinement a mis en relief l'absence de formation des directeur-trices et de leurs adjoint-es à des outils indispensables à la pédagogie à distance et la communication entre les collègues et avec les familles. Le travail des ERUN, relayé par les Inspecteurs a été remarquable, mais les directeurs ont dû rassurer leurs collègues et les guider au quotidien pour prendre le relai de cette formation tardive. Il a fallu également rassurer les familles, les élèves, vérifier la qualité des échanges, des supports. Travail quotidien qui s'est à peine interrompu, voire pas du tout pour certains, pendant les vacances de printemps.

Le délai extrêmement court entre la parution du protocole sanitaire et la mise en place de la première phase de déconfinement a été brutal pour des personnels déjà fragilisés par le confinement à titre professionnel et parfois personnel. Nous remercions, à ce propos, M Marois pour sa proposition de numéros d'écoute réservés aux personnels en date du 22 mai.

À peine remis de cette organisation « déstabilisante » pour les personnels et leurs élèves, il a fallu passer à la seconde phase dans des délais toujours aussi courts entre l'annonce officielle du cadre et sa mise en place. Cette organisation « lourde » permet d'augmenter le nombre d'élèves reçus dans chaque école, avec le même protocole sanitaire mais en ajoutant des contrôles chronophages des attestations des personnels « prioritaires ». Cette opération déjà éprouvante a été « parasitée » par les annonces du Premier Ministre jeudi soir. Vendredi 29 mai, il a donc fallu gérer le quotidien, la mise en place de la phase 2 et les appels des parents ravis de nous renvoyer leur enfant sans condition, ainsi que ceux d'employeurs refusant les attestations aux personnels prioritaires sous prétexte que toutes les écoles allaient rouvrir le mardi 2 juin.

Il ne s'agit pas ici de vous questionner sur le statut des directeurs d'école, question qui se discute actuellement au niveau national.

Il ne s'agit pas non plus de vous demander de contrôler les discours politiques qui sont souvent mal transcrits dans les médias.

Nous vous demandons, néanmoins de bien vouloir signifier au DASEN, au recteur, et pourquoi pas au Ministre, la souffrance des directeurs qui va croissante.

Le grand nombre d'injonctions paradoxales qui mettent les directeur-trices dans des situations perturbantes. En voici 3, il pourrait y avoir plus :

- L'accueil des élèves handicapés, présenté dans les médias comme « prioritaire » par Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapés, alors que les AESH ne peuvent être exposés au contact avec des élèves ne respectant pas les gestes barrières. Sur Nantes, les enfants handicapés de PS et MS ne peuvent pas non plus être accueillis.

- Cette questions extraite de la FAQ sur l'intra ac-nantes, organisation technique et administrative :

- **Les directeurs d'école doivent-ils fournir une attestation aux employeurs des parents dont les enfants ne reviennent pas à l'école ?**

- Il n'y a pas lieu de fournir une attestation aux parents qui font le choix (volontariat) de ne pas remettre leur enfant à l'école.

Les directeur-trices savent (les IEN aussi) que sans ces parents volontaires, l'accueil des élèves de personnels prioritaires, ainsi que celui des GS, CP et CM2 au moins en rotation, ne serait pas possible. Or ces personnels volontaires ont très souvent besoin d'une attestation pour bénéficier du télétravail ou du chômage partiel.

- La gestion tripartite des écoles : mairie, périscolaire et éducation nationale a placé des directeurs, sans statut, dans des situations fort inconfortables quand une des 3 directions manquait de « coopération ». Les parents d'élèves identifient les directeurs comme des « responsables », alors qu'ils ne sont que des médiateurs entre les décisions des mairies, les préconisations gouvernementales, et l'organisation que celles-ci rendent possible dans les écoles. A ce titre de « responsables » ils ont reçu des courriers souvent désespérés, mais parfois aussi agressifs, avec des questions auxquelles il leur était la plupart du temps impossible de répondre. « Pourquoi ma profession n'est-elle pas jugée prioritaire » a sûrement été la plus fréquente.

Le manque de formation sur des outils spécifiques à la direction d'école :

Sur le plan local il est indispensable que soient organisées des « formations » sur l'utilisation des outils spécifiques destinés aux directeurs. Si celles qui existent sont peu fréquentées, il faudrait modifier la façon dont elles sont proposées. La solution de formation de circonscription semble appréciée ?

Pour prendre un exemple de cette méconnaissance d'outils pourtant précieux :

Chaque Inspecteur du 44 a établi des modèles d'attestation de non scolarisation ou scolarisation partielle à fournir aux parents pour qu'ils bénéficient du chômage partiel, de l'exercice du télétravail, ou que l'enfant soit accueilli en centre aéré.

Il existe pourtant dans ONDE une rubrique avec des modèles de lettres dont très peu de directeurs ont connaissance. Il suffirait de glisser ces attestations de non scolarisation ou scolarisation partielle entre les modèles de lettres pour que des dizaines d'Inspecteurs et des centaines de directeurs du 44 gagnent un temps précieux : la saisie « prédictive » permet une édition quasi instantanée de l'attestation avec le nom de l'enfant sa classe, l'école et avec l'adresse de chacun de ses deux parents.

Vous est-il possible de vous renseigner pour mettre en place ce modèle et simplifier (au moins sur ce point) le travail des directeur-trices ?

Le Sgen-CFDT espère donc pouvoir reprendre ces points dans un groupe de travail, mais vous remercie, dans cette attente de bien vouloir porter ces réflexions, comme nous vous le demandons plus haut dans ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de notre notre ...